



SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2018
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2018
RIUNIONE DI I 29 È 30 DI NUVEMBRE
REUNION DES 29 ET 30 NOVEMBRE

2018/O2/083

*Question déposée par Mme Laura Maria POLI
Au nom du groupe CORSICA LIBERA*

OBJET : Expérimentation « Territoire zéro chômage de longue durée »

Depuis plus d'un an et la création de la commission ad hoc en juillet 2017, l'Assemblée de Corse n'a pas cessé d'affirmer sa détermination en faveur de la promotion et de la mise en œuvre de « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) sur le territoire insulaire. En témoignent toutes les délibérations relatives à TZCLD prises à l'unanimité.

Dernière décision en date, l'Assemblée a fait de TZCLD une action de son plan de lutte contre la précarité, en adoptant la motion 2018/O2/063 lors de la session des 25 et 26 octobre 2018, une fois encore à l'unanimité.

Au cours de la réunion du 12 juin 2018, la commission ad hoc a décidé qu'il était nécessaire qu'elle soit accompagnée d'une mission d'assistance et de conseil, afin de pouvoir porter plus en avant l'expérimentation et faire connaître la démarche sur tout le territoire de la Corse.

Cette mission a été confiée à Madame Véronique Albertini, membre de l'association TZCLD et animatrice de l'expérimentation. Toutes les présidentes et les présidents d'intercommunalités, par ailleurs régulièrement conviés aux travaux de la commission ad hoc, ont été informés que Mme Albertini se tenait à leur disposition.

Depuis le mois de juillet Mme Albertini a rencontré, a été en contact régulier ou a travaillé directement avec sept communautés de communes, les deux communautés d'agglomération et une commune.

Deux territoires ont des candidatures avancées :

- La communauté de communes Pasquale Paoli qui a créé son COPIL le 12 octobre 2018,
- La communauté de communes du Cap Corse qui s'est déjà manifestée auprès de l'association TZCLD.

Pour les autres territoires, il ressort des entretiens et des réunions que Madame Albertini a tenus, une constante. Désirant mettre toutes les chances du côté de ceux qui sont éloignés de l'emploi, tous les territoires de l'île sont intéressés par la démarche TZCLD. Mais ils ne disposent pas toujours, notamment pour les plus petits d'entre eux, du niveau d'ingénierie financière, juridique et humaine suffisant pour construire la candidature et la porter avec succès. C'est la raison pour laquelle il y a, à l'égard de la Collectivité de Corse qui dispose de moyens conséquents, une forte attente d'accompagnement. Cette attente est d'autant plus légitime que dans la plupart des candidatures recueillies par l'association TZCLD, l'implication des collectivités, communes, régions ou départements, est entière. Cette implication se traduit concrètement par un soutien parfois financier et surtout en ingénierie de projet.

Je me permets de rappeler que, dans sa première délibération du 28 juillet 2017, l'Assemblée de Corse avait envisagé d'étendre l'expérimentation TZCLD à la totalité du territoire insulaire. Depuis, nombre de collectivités locales ont emboîté le pas à la Corse. Récemment Xavier Bertrand, président de la région Hauts-de-France, a demandé à pouvoir étendre TZCLD à l'ensemble de son territoire. Une requête identique a été formulée par les communes de Paris, de Marseille ou de Rennes.

Je me permets également de pointer le fait que nous devons maintenir nos efforts si nous voulons que la Corse puisse porter une candidature collective. Bien plus qu'une expérimentation, TZCLD en Corse est une philosophie et un engagement politique basé sur le principe d'inclusion sociale. Il ne s'agit donc pas de remporter une compétition mais d'être efficace au service des intérêts des Corses qui ont la volonté de se sortir de la précarité.

En France, le bilan de la première phase est positif : 600 CDI ont déjà été créés dans les dix territoires d'expérimentation. Il ne fait plus aucun doute que TZCLD constitue une chance à saisir.

D'après Laurent Grandguillaume, président de l'association TZCLD, la loi portant adoption de la deuxième phase d'expérimentation devrait être présentée et votée à la fin 2019, ce qui laisse suffisamment de temps pour préparer, structurer et coordonner la candidature de la Corse.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de lutte contre la précarité, ma question, Monsieur le Président, est donc la suivante :

Quels moyens juridiques, humains et financiers comptez-vous mettre en place à la Collectivité de Corse et quelles mesures concrètes prévoyez-vous de prendre, pour coordonner la phase opérationnelle de la démarche TZCLD à l'échelle de toute l'île ?